

Les pratiques "écologiques" font salle pleine

Environnement. Le PNR a diffusé six portraits d'agriculteurs au cinéma.



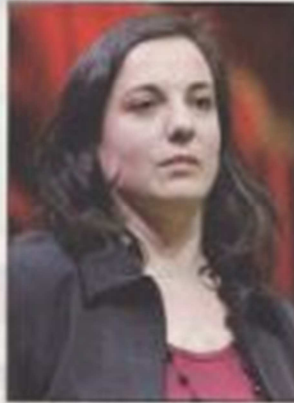
■ La salle de projection était pleine mardi soir.

Le cinéma de Millau a mis à l'honneur les initiatives de six agriculteurs du Sud-Aveyron qui mettent en place des pratiques innovantes pour la protection de l'environnement. Cette soirée, organisée par le Parc naturel régional des grands causses en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron,

l'Unotec, l'Avem (Association des vétérinaires millavois) et la Confédération générale de Roquefort a été découpée en deux temps. Un film d'animation qui reprend les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement a été présenté, avant que les portraits des six agriculteurs ne soient diffusés.

Visite d'Emmanuelle Cosse, ministre du logement

VISITE Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a choisi le Sud-Aveyron pour échanger avec les élus sur différents sujets. Samedi 25 février, elle débutera par Millau. Une réunion est organisée le matin par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur le thème du SCOTT. Suivra la visite d'une copropriété millaquoise qui a mené des actions de rénovation énergétique dans le cadre des actions soutenues par le Parc. L'après-midi sera consacrée à différentes visites à Saint-Affrique.



Le SCOT du Sud-Aveyron cité en exemple par la Ministre



Il n'y avait pas foule, une vingtaine de personnes, essentiellement des élus, dans la salle des conférences de la Chambre de commerce où a eu lieu la présentation du Scot à la ministre du Logement.

POLITIQUE Arrivée la veille en Aveyron où elle a séjourné à Saint-Jean-d'Alcapiès, Emmanuelle Cosse, la ministre du Logement a donc été à l'heure samedi matin à la CCI de Millau où était prévue la réunion de travail avec les élus. Pendant une heure, dans la salle des conférences, la ministre a eu droit à une présentation concise de la part de Florent Tarisse du Scot élaboré par le Parc naturel régional des Grands Causses. « Vous avez fait un travail de grande qualité » dira en préambule de son intervention, Emmanuelle Cosse en félicitant l'en-

semble des acteurs qui ont élaboré ce document. La ministre du Logement ne manquera pas d'ailleurs dans les prochains jours de le citer en exemple face « au grand nombre d'élus qui pensent que le Scot, ça ne sert à rien et que le PLU c'est nul, qu'on ne peut rien faire. Vous apportez la preuve que quand on s'y met et qu'on s'en donne les moyens, on arrive à un projet de qualité qui permet une vision de l'avenir ». Et même si l'assistance dans la salle était loin d'être le reflet de la participation à l'élaboration du Scot, Emmanuelle Cosse a

mis en avant « la longue concertation que vous avez su avoir avec l'ensemble des secteurs de ce territoire. Si vous êtes arrivés à cette unanimité, c'est que vous avez travaillé beaucoup avec les habitants ». Concernant plus particulièrement son domaine d'action, celui du logement, la ministre a salué à aussi le travail réalisé en la matière en reconnaissant que « la reconquête du bâtiment existant était un enjeu majeur pour la vitalité de nos territoires et notamment ceux situés en zone rurale ».

Augmentation de l'enveloppe pour l'Anah

Elle indiquait à ce sujet une augmentation des subventions de l'Anah pour les travaux d'amélioration de l'habitat. Un sujet d'importance pour nos territoires sur lesquels existent de nombreux projets.

Par ailleurs toujours pour ce secteur, elle a confirmé l'extension de l'établissement public foncier qui était jusqu'à présent que sur le Languedoc Roussillon et qui sera demain sur l'ensemble de la région l'Occitanie. Cet établissement est habilité à procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain. Emmanuelle Cosse a annoncé pour la fin de l'année, sa mise en place.

Du logement, il en fut encore question dans la matinée au cours de laquelle, elle s'est rendue dans un immeuble du centre ville pour y rencontrer des propriétaires ayant bénéficié d'un programme de rénovation thermique cofinancé par l'Anah et le Parc dans le cadre du label territoire à énergie positive.

J.B.

En visite sur le terrain



Madame André Rigal a pu faire part à la ministre de l'intérêt des travaux réalisés dans son immeuble.

VISITE Après la réunion à la Chambre de commerce, Emmanuelle Cosse s'est rendue au Mirador, immeuble situé à l'angle de la rue de Roquefort. Les vingt appartements de cette résidence ont fait l'objet du programme de rénovation thermique cofinancé par l'Anah et le Parc des Grands Causses dans le cadre du label territoire à énergie positive. Après les explications données par le syndic de l'immeuble, Jean-Michel Baumevielle, la ministre du logement a été invitée à se rendre dans l'un des appartements, celui de Mme André Rigal. L'occasion pour cette dernière d'évoquer les travaux effectués dans son immeuble. Ils ont été réalisés sur deux ans en 2014 et 2015 et ont porté sur l'isolation par l'extérieur ainsi que le remplacement du chauffage au fioul par un autre fonctionnant au gaz.

50% d'économie

Un chantier d'importance pour Mme Rigal puisque chiffré à

17 000 euros. Mais cette dernière comme l'ensemble des propriétaires du bâtiment a pu bénéficier d'une aide directe de 11 000 euros grâce à l'Anah tandis que pour les 6 000 euros restants, elle a pu bénéficier d'un prêt à taux 0.

300 000 euros de travaux

Et compte tenu des économies d'énergie réalisées grâce à ces travaux, de l'ordre de 50%, ces dernières lui ont permis de rembourser facilement ce prêt. Au total ce sont 300 000 euros qui ont été investis dans cet immeuble avec des travaux qui ont profité aux entreprises locales comme n'a pas manqué de le faire remarquer Jean-Michel Baumevielle. Un autre immeuble, celui du Champ-du-Prieur va bénéficier dans les semaines à venir du même type de rénovation avec à la clef des économies d'énergie pour l'ensemble des 47 logements concernés.

J.B.



Emmanuelle Cosse n'a pas ménagé ses compliments à l'adresse des responsables du Parc pour l'élaboration du Scot.

AMBITION FORTE SUR L'ÉOLIEN

Le volet énergie renouvelable a été comme les autres salué pour sa pertinence par la ministre. « L'ambition que vous avez affichée sur les énergies renouvelables et notamment l'éolien me semble importante à souligner. Votre objectif d'atteindre l'équilibre énergétique est une ambition forte mais c'est aussi la clef de l'autonomie du territoire. C'est aussi faire baisser la facture énergétique tout en créant de l'emploi grâce à de nouveaux métiers que représente le secteur de l'éolien » a déclaré Emmanuelle Cosse.

La bise de son « copain José »



Accueillie par les élus du Sud-Aveyron, Emmanuelle Cosse l'a également été par « son copain José », le député européen auquel elle n'a pas hésité à faire la bise. Il est vrai qu'avant d'être ministre, Emmanuelle Cosse était la secrétaire générale du parti EELV auquel appartient José Bové. Son entrée au gouvernement n'avait d'ailleurs pas fait l'unanimité chez les écologistes. À l'époque, Emmanuelle Cosse s'était attiré les foudres de ses anciens collègues qui dénonçaient au mieux un opportunisme, comme le chanta si bien Jacques Dutronc, au pire une véritable trahison. Il est vrai qu'avant d'occuper ce poste, elle ne cachait pas son désaccord profond avec François Hollande. Il semble que le député européen du Larzac ne lui en tienne pas rigueur.

Une conférence sur le territoire sud-aveyronnais

ACSA L'Association culturelle du Sud-Aveyron (ACSA) en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses vous proposent une conférence sur le territoire remarquable sud-aveyronnais, expliquée par un représentant du Parc des Grands Causses. Cette rencontre sera marquée par la présence exceptionnelle de **Pierre-Marie Ternat** (enseignant et docteur en histoire contemporaine), qui présentera son ouvrage «Parc naturel régional des Grands Causses». La conférence se poursuivra par la projection d'un magnifique film représentant les différentes entités paysagères du Parc. Elle se déroulera le jeudi 9 mars à 15h au CREA (salle René-Filoux).



Entrées : adhésif 5 €, non-adhésif 10 €
(enfants de 6 à 12 ans et moins de 25 ans) 3 €.

Sur le Larzac, les sources montrent patte verte

ENVIRONNEMENT Le baptême sous terrain du plateau du Larzac demeure un mystère pour le commun des mortels, et l'origine des sources d'eau potable peut parfois s'avérer étonnante. Un fin qui en matière de santé publique, pourrait poser problèmes en cas de pollution. Afin de redessiner la carte du sous-sol karstique du Larzac, des opérations de traçage ont été effectuées la semaine dernière à partir des bassins de rétention de l'ANZ. Ces expérimentations sont menées par le Parc National Régional des Grands Causses, et permettent de redéfinir les périmètres des bassins d'alimentation. Alain Fournier, président du Parc, et Louis Langier, préfet de l'Aveyron, ont assisté mercredi 22 février à l'un des traçages dans le bassin 531.



Alain Fournier et Louis Langier ont assisté à la traçage.

L'Honnête et le Boudouliou colorés

Grâce à un colorant versé dans l'eau, les hydrogéologues vont pouvoir établir le trajet qu'emprunteront les masses, jusqu'aux points de captation, et mesurer la vitesse à laquelle ils s'écoulent. Une méthode simple, répétée à quatre reprises jusqu'en mars. Les sources de l'Honnête et du Boudouliou, qui alimentent Crédat et Saint-Georges-de-Luzançon, sont les plus concernées par ces expérimentations. Dans la première, une pollution avait été simulée en 2016, quelques mois seulement après qu'un camion ne déverse 9 000 litres de produits dans la nature. Clarifier les sous-sols du Larzac devient donc une nécessité. L'année prochaine les périmètres des bassins d'alimenta-

tion ont été établis il y a plus de trente ans, sans que le rejet des polluants venant de l'arrosage ne soit pris en compte. Les deux traçages suivants seront effectués dans le mois de mars à partir du bassin A30 de l'automate et du lieu-dit Dev-

Non, sur le Larzac, le permis, comme les pebbentis, d'assurer une plus grande sécurité quant à la pureté de l'eau de boire, et de prévenir plus facilement les cas de pollution.

T.D.

Trois bassins vont être rénovés

Les bassins de réserve A42, A43 et A45 de l'ANZ vont être rénovés par le DIF à partir de mars prochain. Les 1045 bassins ont de 1950 à 2010 été conçus pour leur destination et leur utilisation d'origine. Le projet des années 1990, et qui ont été élargis en 2010. Ces rénovations s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluri-annuel de l'ANZ.



Le paillage est une alternative simple et efficace aux pesticides.

ENVIRONNEMENT Depuis le 1^{er} janvier, les communes françaises doivent se passer de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. Un bon point pour l'environnement, mais qui nécessite néanmoins une grande adaptation de la part des employés municipaux.

C'est à l'abri des regards, dans les serres municipales situées près du complexe sportif de la Madarrie, que des milliers de plantes prennent racine. Tous, un jour, seront exposés aux yeux des Millavois, décorant un rond-point ou un parc de la ville. Un tableau naturel façonné par les jardiniers municipaux. Mais depuis le 1^{er} janvier 2017, ces derniers doivent s'adapter. La loi de la transition énergétique pour la croissance verte oblige les collectivités locales, l'État et les établissements publics à se passer de traitements chimiques dans l'ensemble de

leurs espaces verts et sur la voirie. Seuls les statuts et les cimetières échappent pour l'instant à la règle.

«On a anticipé la loi»

Ajouté au service espaces verts et voirie de la ville de Millau, il a fallu se réorganiser. La loi impose un changement radical dans la manière de travailler. Plus de pesticides dans les parcs autochtones, plan de désherbage pour limiter la venue des mauvaises herbes, ni de produits chimiques pour soigner les maladies des végétaux. Autant de points sur lesquels d'autres solutions ont dû être mises en place. Votée en

2013, la loi a heureusement laissé le temps à la commune d'anticiper. L'ancienne municipalité de Guy Durand s'était déjà lancée dans le projet, et la nouvelle a alors pris le relais. «Nous avons d'abord bénéficié d'une initiative du Parc Naturel des Grands Causses, qui proposait de nous accompagner pour réduire et supprimer les produits phytosanitaires», raconte Nicolas Lefèvre, adjoint au maire chargé de l'environnement. Puis la Frotion (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est venue sur place pour faire des démonstrations.

Trois fois moins efficace que les phytosanitaires

C'est donc bien accompagné que Millau a amorcé sa transition. Au 1^{er} janvier lorsque la loi est entrée en vigueur, les 11 agents du service avaient déjà adopté une conduite exemplaire. «Le local des phytos a été transféré et

plénifié des phytos», illustre Nicolas Lefèvre, pour montrer à quel point leur utilisation a été diminuée. Mais il a bien fallu les remplacer par quelque chose. En novembre 2016, la Ville a investi dans une désherbeuse à moteur électrique. La machine permet d'érauler l'herbe sur les trottoirs et repousser les plantes à eau chaude. Le véhicule a coûté 6000 euros taxes, montant financé à 32 000 euros pour Millau grâce à un financement de l'Agence de l'Énergie Adéquat. Si l'investissement est conséquent, la machine ne permet cependant pas d'égaliser l'efficacité du produit chimique. Un seul passage suffit pour tuer l'herbe avec les phytosanitaires. Avec la désherbeuse, ce sont trois passages minimum qui sont nécessaires, espaces d'un mois entre chaque.

«Il faut faire changer les mentalités»

Autant dire que couvrir l'intégralité des 250 kilomètres de voirie de Millau va prendre du temps, beaucoup de temps. «On espère penser sur toute la ville d'ici la fin du mandat», souffle l'adjoint au maire. La tâche s'annonce longue et difficile. Pour la réaliser, le conseiller municipal compte sur la mobilisation de tous, y compris des riverains qui, il le rappelle, ont le devoir de nettoyer le trottoir devant chez eux. Mais avant tout, Nicolas Lefèvre espère voir les mentalités évoluer. «Il y a une espérance très forte des habitants sur la propreté, mais il faut intégrer que la biodiversité a sa place en ville. L'herbe n'est pas sale. Les Millavois doivent donc s'habituer à voir quelques brins d'herbe pousser ici et là, malgré les efforts des services de voirie. Pour limiter au maximum ce genre d'apparition, trois

agents dédiés l'ensemble de leur temps, soit huit heures par jour, au désherbage. Des opérations «coup de poing» ont également été menées. Une première au Puits-de-Calets, où dix agents ont passé le quartier au peigne fin. Une deuxième opération d'envolure est prévue en mars à Malhouriet, avec cette fois douze agents mobilisés sur deux jours entiers. Le service est en pleine réflexion pour la création d'une équipe entièrement consacrée à ce genre d'action.

Des remèdes de grand-mère

En pleine réorganisation, le service voirie et espaces verts a vu le nombre d'heures de travail augmenter avec l'abandon des produits phytosanitaires. Tout prend plus de temps, mais c'est le prix à payer pour adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Les agents municipaux ne semblent pas s'en plaindre, car manipuler des produits chimiques à longueur de journée était nuisible pour leur santé. Un peu plus de deux mois après l'entrée en vigueur de la loi, le service semble s'adapter à son nouveau quotidien. Des solutions plus ou moins efficaces ont été trouvées, notamment dans les 17 hectares d'espaces verts que compte la ville de Millau. De savoir voir et des larves de cochenilles contre les parasites, des paillages de boisaille, de la ou de marne pour limiter l'évaporation et la poussée des mauvaises herbes, des plaquettes autocollantes contre les insectes, ou encore le recours à davantage de jeunes entrepreneurs. Ces sortes de remèdes de grand-mère, que les particuliers trouvent bien de garder dans un coin de leur tête. Car dès 2019, la loi du Zéro Phyto s'appliquera aussi à eux.

T.D.



Les produits chimiques ont été bannis des serres municipales.

La balade numérique va faire un malheur

Initiative. Un projet pour répondre aux nouveaux usages du tourisme.

Lors du dernier conseil municipal, vendredi 24 février, Annie Duplouy, conseillère déléguée à l'animation culturelle, a présenté le projet d'un circuit interactif, une balade numérique à la découverte historique de la ville, qui devrait prochainement voir le jour. Sous l'égide du Parc naturel régional des grands causses, à travers son volet touristique, ce projet a pour objectif de répondre aux nouveaux usages du tourisme, en proposant aux collectivités la possibilité de créer cette balade sous la forme d'application téléchargeable. Le coût global de ce projet est de 16 000 €. La commune doit participer au financement de cette opération à hauteur de 50 %, soit 8 000 €. Plusieurs communes, notamment Belmont-sur-Rance, Combret, Roquefort, pos-



■ Pour admirer la ville.

sèdent déjà ce type d'équipement. « Une idée originale basée sur le patrimoine et sur des faits historiques réels, mêlés à des fictions », explique Annie Duplouy. Beaucoup de villages ont choisi le Moyen-Âge. Pour Saint-Affrique, c'est le XIXe siècle qui sera évoqué à travers cette promenade inédite. Les détails de ce nouveau projet seront dévoilés prochainement.

VALÉRIE SCHMITT

Un mois pour critiquer le Scot

Aménagement du territoire. L'enquête publique sur le Schéma qui va organiser l'espace de 83 communes a démarré hier.

Il y a trois commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif de Toulouse pour analyser et recevoir les doléances du public sur le Scot élaboré par le Parc. Ce Schéma de cohérence territoriale du Parc naturel des grands causses construit pas à pas, dans la concertation, depuis trois ans. Arrêté le 2 septembre dernier, le document, qui compte 800 pages dont 200 de cartes, a été présenté pendant l'hiver à toute une série d'institutions. Celles-ci ont émis des avis. La phase s'est clôturée le 16 décembre. La séquence qui s'ouvre en ce mois de mars, est la dernière avant l'approbation finale de ce document qui concerne 83 communes. Il deviendra alors opposable à toute personne qui aurait un projet pour le territoire.

Tout le monde peut donner son avis

Vraisemblablement d'ici cet été, donc, le contour de ce qui pourra être fait ou pas en matière d'aménagement du territoire, sera défini. Car il n'y a, a priori, aucune raison pour que les commissaires enquêteurs soient défavorables à l'existence du Scot. « Ce n'est pas comme si nous devions nous prononcer sur l'utilité d'une autoroute ou d'une construction », explique Bernard Dorval, qui préside le trio. Par contre, les commissaires vont donner leur avis sur le contenu du document. Et recueillir tous ceux qui leur seront apportés, puis, les condenser pour les présenter aux élus. Il y aura donc deux parties dans cette enquête publique : les avis des commissaires enquêteurs et ceux que le public leur aura soumis, assortis de leur analyse de ces doléances. Ils vont se répartir des perma-



■ L'enquête publique, présidée par Bernard Dorval (au centre), sera ouverte du mercredi 1^{er} mars à 9 h au vendredi 31 mars à 17 h.

nences à six endroits du territoire : le siège du Parc à Millau et ceux des cinq communautés de communes incluses dans le périmètre du Scot pour recevoir les contributions de chacun. Qui peut donner son avis ? Tout le monde. Que ce soit un habitant du Parc ou pas. Et quel que soit cet avis. Pour se repérer dans les 800 pages du document, un résumé non-technique de cinq pages rappelle les enjeux et les domaines d'application du Scot : comment aménager le territoire pour le préserver tout en le rendant attrac-

tif. Rénovation du bâti, modèle économique, identité architecturale, autonomie des personnes âgées, éducation, santé, numérique, maillage médical et urbain, équipements, équilibre commercial, tourisme, circulation, protection de l'eau, espaces agricoles, diversité paysagère, énergie-bois, méthanisation, hydroélectricité, solaire, éolien, etc... sont les enjeux abordés, définis et chiffrés en termes d'objectifs pour les vingt années à venir. C'est donc le moment de parler si quelqu'un a son avis à donner.

M. M.

Trois commissaires nommés à Toulouse

Bernard Dorval, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, Jean-Jacques Brelière, attaché d'administration des territoires retraité et Christian Nival, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité lui aussi, ont été nommés par le tribunal administratif de Toulouse pour diriger cette enquête publique de manière impartiale. Le premier est rithénois, les deux

autres sont tarnais. Ils n'habitent pas sur le territoire du Parc et ne doivent avoir aucun intérêt sur le territoire. Ils ne sont pas des experts en la matière, mais ils sont spécialistes de la conduite de ce genre de procédure publique. Ils ont pour mission d'étudier le document du Scot, d'émettre leur avis et de présenter celui de la population. Leurs conclusions ne sont pas contraignantes.

PERMANENCES

Six lieux de rendez-vous

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations :

- Le **mardi 7 mars**, de 14 h à 17 h et le **samedi 18 mars**, de 9 h à 12 h, dans les bureaux de la communauté de communes Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons, au 1 rue Henri-Michel à Saint-Affrique.
- Le **vendredi 10 mars**, de 9 h à 12 h, au siège de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier, à Belmont-sur-Rance.
- Le **lundi 13 mars**, de 14 h à 17 h, au siège de la communauté de communes Larzac et vallées, à Comus.
- Le **mardi 21 mars**, de 14 h à 17 h, au siège de la communauté de communes de Millau grands causses, 1 place du Beffroi, à Millau.
- Le **jeudi 23 mars**, de 14 h à 17 h, au siège de la communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tam, à Saint-Rome-de-Tam
- Le **vendredi 31 mars**, de 14 h à 17 h, au siège du Parc naturel régional des grands causses, à Millau.

Le public peut aussi consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, sans la présence des commissaires. Enfin, le Scot est disponible sur internet www.parc-grands-causses.fr et les observations peuvent être adressées par courrier au PNR, 71, boulevard de l'Ayrolle BP 50126 12101 Millau Cedex ou par courrier électronique, à l'adresse : scot@parc-grands-causses.fr. Tél. 05 65 61 35 50.

Nant Devenir un observateur des saisons

L'ODS de l'Aveyron recherche des bénévoles attentifs.

Avec la complicité de Nant nature et patrimoine, Agnès Borrut, chargée d'études et centre de ressources du CPIE du Rouergue, a invité les Nantais, à la salle du conseil de la mairie, samedi 4 mars. À l'aide de diapositives et de documentations, elle a expliqué à l'assemblée intéressée (une dizaine de personnes) ce qu'est l'ODS 12 (l'Observatoire des saisons de l'Aveyron), en quoi consiste ce travail d'observation fait par des observateurs amateurs encadrés de scientifiques, et dans quel but ces opérations "toutes saisons" sont mises en œuvre.

130 inscrits en Aveyron
L'ODS 12 est l'observatoire le plus important sur le plan national. Il en est le premier contributeur en 2010, le projet national ayant démarré en 2006. Et Agnès de souligner : « Il faut, selon les scientifiques, dix ans d'observation sur un même site et d'une même espèce, pour que les données répertoriées aboutissent à un résultat réel. En Aveyron, sur près de 130 personnes inscrites dans le projet, 6% sont des observateurs actifs, ce qui est un bon nombre sur



■ De futurs observateurs nantais autour de la table.

l'échelle nationale ! »

La chargée d'études a expliqué que « devenir un observateur de la nature (apparition des fleurs ou des feuilles, leur jaunissement ou la maturité des fruits) c'est noter le plus souvent possible les dates importantes de son évolution face aux effets du changement climatique. Grâce aux données reportées, les scientifiques seront à même de recueillir des indicateurs précieux sur les changements climatiques et d'en mesurer l'impact sur l'environnement local. »

« Sachez que les espèces les plus observées en Aveyron sont les suivantes, poursuit Agnès. Le chêne blanc (210), le lilas (170), le prunier (160), le cerisier (154) et le noisetier (135). »

L'objectif des Plans climat énergie territoriaux dans lesquels se sont engagés le département de l'Aveyron, le Parc naturel des grands causses, et bien sûr l'ODS12, est d'améliorer la prise de conscience collective de ces changements climatiques et de leurs effets, et de permettre de définir des actions pour en réduire l'ampleur à moyen terme.

► Pour devenir observateur des saisons et du coup, participer à l'inventaire scientifique sur le changement climatique, voici quelques coordonnées utiles :
cpie-rouergue@wanadoo.fr,
www.cpie-rouergue.com,
www.aveyron-environnement.com.
Tél. 05 65 61 05 57.

Le patrimoine de la ville bientôt à portée de clic

Innovation. La municipalité et le Parc naturel préparent une balade numérique, qui plongera les visiteurs dans le XIX^e siècle. Lancement prévu en fin d'année.

Il y a maintenant une quinzaine d'années, la Ville s'est équipée d'une dizaine de panneaux touristiques et explicatifs. Parce qu'ils ont mal vieilli, la question s'est posée d'engager une rénovation, voire leur remplacement par un autre dispositif. C'est cette dernière option qui a été choisie.

« Plusieurs propositions ont été faites et il nous a semblé pertinent de trouver quelque chose de plus adapté que des panneaux », expliquent les conseillères municipales Nadine Vinas et Annie Duploux, respectivement en charge du patrimoine et de l'animation culturelle, et Florian Boulet, directeur de la Maison de la mémoire. C'est ainsi que nous nous sommes tournés vers le Parc des grands causses. »



■ Les élues Nadine Vinas (à gauche) et Annie Duploux représentent la mairie dans le projet.

Le scénario est encore à peaufiner

A travers le volet touristique du Parc, maître d'ouvrage de l'opération, la Ville a décidé de se doter d'un outil moderne et ludique : une balade numérique. Au départ, il s'agissait d'une proposition émise par le PNR. Pour la mettre sur pied, « l'idée a été de créer un groupe de personnes ayant la connaissance du territoire, encadré par un chargé de mission du Parc, ainsi que par un scénariste et un développeur », précise Florian Boulet.

Ce groupe (dont le noyau est constitué d'élus municipaux liés au tourisme ou au patrimoine ; de Mélanie Gavaldà,

directrice de l'office de tourisme, et du directeur de la Maison de la mémoire) a rassemblé un grand nombre d'informations.

Un coût de 16 000 €

« Il y a à la fois le côté historique et le côté légende, c'est une juxtaposition des deux », précise Annie Duploux. Lors des réunions préparatoires, le fil conducteur du XIX^e siècle, période historique importante pour la ville, s'est rapidement imposé. « Quand on regarde Saint-Affrique, elle a plus l'air d'une ville XIX^e siècle que du Moyen Âge », précisent les intervenants.

Trois réunions sont encore prévues avec le Parc, dont la

première aura lieu début mai. Au fur et à mesure, le scénariste et le développeur présenteront l'avancée de cette promenade numérique. Six mois sont nécessaires, pour un accouchement prévu à la fin de l'année 2017, début 2018.

Douze étapes maximum, avec pour thèmes des sites ou des personnalités, seront au menu. Auquel s'ajouteront jeux, charades et langue occitane. Il sera possible d'inclure, par la suite, d'autres lieux. « Avec peu de vestiges des périodes précédentes, l'approche est innovante, comparée aux balades d'autres sites, qui sont en général orientées sur le Moyen Âge », soulignent

Nadine Vinas et Annie Duploux.

L'application sera gratuite et téléchargeable avec un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Un personnage emmènera le visiteur et lui racontera une histoire. L'idéal est d'être sur place, mais l'intérêt sera aussi de pouvoir visiter Saint-Affrique depuis la terrasse d'un café à Lyon, par exemple. Une autre manière, plus au goût du jour, de vivre ou de préparer ses escapades touristiques.

Le coût global de ce projet est de 16 000 €. La commune participe au financement à hauteur de 50 %, soit 8 000 €.

VALÉRIE SCHMITT

Saint-Laurent-d'Olt La biomasse expliquée

Depuis quelques années, la mairie de Saint-Laurent-d'Olt réfléchit à la création d'un réseau de chaleur biomasse au cœur du village. Cette réflexion s'inscrit dans un souci d'économie d'énergie et dans une démarche de développement durable.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues en mairie, en partenariat le Sieda, au début de la démarche. Puis, tout au long de l'étude de faisabilité, avec le Parc naturel régional des grands causses et Aveyron énergie bois.

Lever les doutes

Le projet concerne la livraison de chaleur à des bâtiments publics (Ehpad, groupe scolaire, bibliothèque, salles municipales, logements communaux et éventuellement mairie et musée), ainsi que les habitations proches de l'implan-

tation du réseau, pour ceux qui le souhaiteraient.

Ce projet est beau, mais il serait irréaliste pour une petite collectivité de le porter seule. Aussi, la commune opterait pour une gestion déléguée à la nouvelle structure SEM du PNR des grands causses.

L'économie réalisée serait de 55 tonnes de CO² par an, soit 21 voitures effectuant 15 000 km par an. Les entreprises et les plaquettes bois seraient aveyronnaises.

Afin d'apporter les informations à la population et de lever quelques craintes, une réunion publique a été organisée le 1^{er} mars à la mairie. Alexandre Chevillon, chargé de mission au PNR, et Thomas Wolf, du cabinet d'études Aveyron énergie bois, l'ont animée. Quelques Saint-Laurentais ont participé aux débats, en présence du maire.



■ Quelques habitants ont participé au débat.

Le casse-tête de l'entretien des bassins de l'autoroute

Environnement. Les travaux prévus aux abords de l'A75 ne sont pas satisfaisants. Pour les spéléologues, ils mettent en danger les sources d'eau potable du territoire. Problème, faire mieux coûte bien plus que les fonds disponibles.

Nous refusons de cautionner une nouvelle fois le risque de pollution du milieu naturel karstique, sous prétexte qu'une décision planifiée n'intègre pas les particularités géologiques de ce territoire. » D'emblée, la Fédération des grands causses a jeté un froid. Elle était invitée lundi matin par la Direction interdépartementale des routes (DIR) Massif central, qui organisait à La Cavalerie une réunion d'information auprès des élus et associations du Larzac. L'objectif était de présenter les travaux qui vont démarrer au début du mois d'avril sur les bassins de décantation de l'autoroute A75 numéros 42 (Cornus), 43 (La Couvertoirade) et 45 (Le Caylar), censés stocker les eaux polluées et les empêcher de s'écouler dans le sol et donc dans des sources d'eau potable.

Mais ce n'est pas ce que souhaitait entendre l'assistance. Elle voulait parler de la refécution du bassin n°44, réalisée l'année dernière et qui, pour tout le monde, n'est pas satisfaisante. « Comme il ne contient pas d'exutoire, les liquides pollués s'écoulent directement dans l'aven des Résines, juste à côté », a rappelé le spéléologue Mickaël Picaud. Un constat unanime, partagé par Michel Grima, chef de projet pour l'entretien et la réhabilitation des bassins de l'A75 à la DIR. « Nous avons étudié les solutions que vous proposez, notamment celle de



■ Le bassin de décantation numéro 44 a été refait en 2016. Même s'il est aux normes, il n'est pas fiable à 100 %. ARCHIVES V. D.

construire un deuxième bassin, dans lequel se déverseraient les liquides stockés dans le premier, a-t-il assuré. Mais nous n'avons pas trouvé la réponse optimale. » Comprenez que rien ne bougera, parce que ça coûte trop cher. Une décision très difficile à entendre pour l'assistance.

Des grottes polluées

En fait, c'est sur la philosophie globale de la rénovation des bassins de décantation qu'il y a une divergence majeure. La DIR ne cherche pas à empêcher les

pollutions liées à l'usage courant de l'autoroute. Elle considère, sur la base d'études que contestent les spéléologues, qu'il n'y en a pas. Elle estime, en revanche, que les bassins sont efficaces quand il s'agit de contrer un épisode exceptionnel, par temps sec. Concrètement, en cas d'accident d'un camion d'essence par beau temps, pas de soucis. Par temps de pluie, il peut y avoir des inquiétudes pour l'eau potable. « C'est déjà mieux que si on n'avait rien fait », assure Michel Grima. Oui, ce n'est pas

parfait, mais on a remis aux normes un bassin qui ne l'était plus. »

Des propos durs qui ne conviennent pas à Matthieu Thelen, militant du Larzac, qui, à force de travailler sur la question est devenu un véritable expert. « C'est normal que vous ne trouviez pas de pollution courante dans le bassin, puisqu'elle s'écoule dans la nature, détaille-t-il. On a vu, lors des tranchées réalisées récemment par le Parc naturel régional des grands causses, que le liquide s'écoule très vite dans le

sol jusqu'aux sources d'eau potable. J'ai peur qu'on soit un jour tous obligés de boire de l'eau en bouteille. » Et Mickaël Picaud de confirmer que lors des descentes dans certaines grottes, comme dans celle du Renard, à Creissels, où passe l'eau captée à l'Homède, la pollution est visible. « Un polluant, dont on ne connaît pas l'origine a imbibé des galeries entières, explique-t-il. Quand il y a de l'eau, elle ressort à l'Homède, quand il n'y en a pas comme actuellement, elle recouvre les murs. Il y a une

odeur abominable. Un spéléo y est allé récemment, il en est ressorti incommodé avec un mal de tête pendant une semaine. »

Des propos particulièrement inquiétants. Et si l'aven des Résines, à proximité directe du bassin 44, n'alimente pas l'eau de Creissels, elle communique avec la source de La Foux, à Saint-Maurice-Navacelles (Hérault), où elle est captée pour être bue.

Pour le chantier des bassins n°42, 43 et 45, que la DIR compte entamer le 3 avril, il n'y aura pas de changement. Les mêmes réalisations que pour le 44 seront faites. Inquietant quand on sait que des tranchées effectuées dans le 42 et le 43 par le Parc amènent au Durzon, qui alimente en eau une partie des communes aveyronnaises de la Dourbie. Pour le 45, les études vont être rapidement lancées.

La situation inquiète les élus du territoire, les associations et les spéléologues, qui vont réfléchir à des actions à mener pour débloquer les fonds qui permettraient d'entreprendre les travaux nécessaires sur chacun des bassins de décantation. Le sous-préfet, conscient du problème, a intimé l'ordre à la DIR de faire en sorte que, même si les travaux ne sont pas optimaux aujourd'hui, il n'y ait pas besoin de tout recasser si les finances suivent un jour.

En la matière, il y a urgence. Car le jour où il y aura une pollution grave de l'eau potable, il sera trop tard.

GUILHEM RICHAUD
grichaud@midilibre.com

Les souterrains du causse Noir vont passer à l'inspection

Environnement. Le traçage du plateau a débuté lundi. L'opération va permettre de mieux connaître le massif.

L'eau sera le problème du XXI^e siècle. C'est un constat récurrent en matière de questions environnementales. Tous les acteurs du territoire en sont conscients. Et dans un moment de grand chamboulement au niveau de la gestion de l'eau, sous toutes ses formes, par les collectivités, ces derniers prennent la mesure de la question. Dans le Sud-Aveyron, le Parc naturel régional des grands causses s'occupe, depuis sa création, du volet quantité/qualité de l'eau. Il s'agit de mieux comprendre comment fonctionne son écoulement dans un milieu karstique. Comment mieux la préserver et mieux la gérer.

Un volet capital pour les collectivités, au moment où elles pensent l'aménagement du territoire pour les quinze ou vingt années à venir. Alors le Parc tente, depuis des années, d'établir les limites des bassins d'alimentation en eau. « Je pense que si on avait su il y a quinze ans ce qu'on connaît actuellement, certains aménagements seraient différents », confirme Laurent Danneville, hydrogéologue et responsable du pôle ressources naturelles au PNR. Car en fonction de l'endroit où une construction est bâtie, on s'occupe différemment des effluents et des eaux pluviales. La question de la gestion des bassins de rétention de l'autoroute A75 (lire notre édition de mercredi) en est le meilleur

exemple. Le choix du tracé ou des technologies aurait sans doute été différent à l'époque de la construction, si on avait connu les risques de pollution de l'eau potable pris sur le sol karstique des causses. D'où l'intérêt de mieux connaître le territoire.

Établir une cartographie

Le Parc a donc lancé une grande série d'études (lire ci-dessous) pour mieux connaître nos souterrains. « On a commencé par là où il y avait le plus d'enjeu, le long de l'autoroute, avec le Larzac, le causse Rouge et le causse Sauveterre, reprend l'expert. Le Saint-Affricain et la vallée de la Sorgues, avec le causse Guilhaumard, sont arrivés un peu après. » Ces études ont d'ailleurs permis de délimiter les zones de compétences des deux agences de l'eau, celle d'Adour-Garonne et celle du Rhône-Méditerranée-Corse.

Pour finir cette cartographie, le Parc a démarré lundi dernier les études du causse Noir. « On termine par celui-ci car il est assez préservé, détaille l'hydrogéologue. Il n'y a pas de grosses constructions, de routes majeures ou de zones artisanales. Il y a différentes disciplines qui vont être mises en œuvre. » Pendant trois ans, trente-sept traçages sont notamment prévus. Les deux premiers ont été réalisés par les techniciens du Parc lundi sur le ruisseau de la Garène, à Lanuéjols, dans le Gard, qui se perd dans le



■ Les premières colorations ont débuté lundi sur le ruisseau de la Garène. GUILHEM RICHAUD.

sol. Si tout se passe comme prévu, le colorant pourrait ressortir au niveau du moulin de Corp, sur la commune de Saint-André-de-Vézins. Mais trois autres points d'arrivée potentiels sont aussi surveillés. Il faudra ensuite plusieurs semaines pour analyser les résultats et en tirer des conclusions. Puis tout recommencer sur une autre zone. Jusqu'à obtenir, dans trois ans, la cartographie souterraine du causse Noir tant attendue.

GUILHEM RICHAUD
grichaud@midilibre.com

Un projet pour capter une nouvelle source d'eau potable

Les études du causse Noir ont une importance majeure pour le Syndicat du causse Noir. Ce dernier, dirigé par le Veyralais Justin Ladet, s'occupe de l'eau sur tout le massif, à cheval sur les trois départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Gard. Le Syndicat qui capte actuellement son eau dans le

années à venir, se servira dans une nouvelle source, dans l'aven de la Tride. Il s'agit d'une eau a priori de très bonne qualité, selon les premières études qui ont été faites. Les premiers traçages sur le causse Noir auront pour objectif de délimiter le périmètre du bassin d'alimentation de cette ressource et d'établir le périmètre de protection.

Quand cela aura été fait, le syndicat pourra demander à l'ARS de valider que cette eau est potable et lancer l'exploitation. Un premier forage a été fait à 150 m de profondeur, et quand tout sera terminé, il ne restera plus qu'à l'équiper pour pouvoir s'en servir. Cela soulagerait les sources du Trévezet, actuellement très sollicitées.

EN CHIFFRES

37

C'est le nombre de traçages qui vont être réalisés sur le causse Noir pendant trois ans. Ils sont divisés en six catégories. Les pertes, ces ruisseaux qui disparaissent dans le sol et dont on ne sait pas où ils vont. Les bassins actuellement captés pour l'alimentation de l'eau potable. L'aven de la Tride, où un captage est envisagé. Les zones extrêmes périphériques pour délimiter les limites des bassins, les deux stations d'épuration et l'aven noir.

500 000

C'est, en euros, le coût des études. Elles sont financées principalement par l'agence de l'eau Adour Garonne, la région Occitanie et le syndicat du causse Noir.

Comment fonctionnent les études

Technique. Elles vont se faire pendant trois ans, en sept parties distinctes.

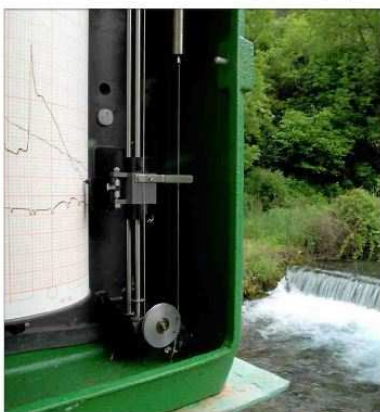
L'étude du causse Noir ne consiste pas à seulement réaliser les traçages de l'eau. Elle va se découper en sept parties. Certaines seront réalisées par le Parc, qui possède une partie des compétences techniques nécessaires et d'autres par des bureaux d'études. En voici le détail.

1 LA GÉOLOGIE

Il s'agit de l'étude des sols. Ceux des causses sont karstiques, ce qui signifie qu'ils ont été creusés par l'eau. Cette dernière s'écoule donc particulièrement bien.

2 LA TECTONIQUE

Il s'agit de l'analyse des fractures et des failles. Et la recherche de leur rôle dans les écoulements souterrains. « On en profite pour faire des coupes géologiques, détaille Laurent Danneville, hydrogéologue et responsable du pôle ressources naturelles au PNR. On regarde le nombre et l'épaisseur des couches et comment les eaux peuvent passer à travers. »



■ Le Parc va aussi collaborer avec des bureaux d'études.

3 LA GÉOMORPHOLOGIE

C'est l'étude des formations superficielles, qui sont au-dessus des roches car issues de l'érosion de celles-ci. Ici, on parle de terra rossa dans les zones argileuses ou de

grésou, du sable dolomitique, qui est assez épais. Ces formations jouent un rôle dans l'infiltration de l'eau.

4 L'HYDROLOGIE

Des stations de mesures sont

en place sur plusieurs sources du causse Noir. Les hauteurs d'eau sont mesurées en continu et transformées en débit. Cela permet de connaître comment elles fonctionnent, quelles sont les réserves. Le débit permet aussi d'anticiper le traçage.

5 L'HYDROCHIMIE

Il s'agit du contrôle de la qualité de l'eau. Cinquante paramètres sont mesurés sur les éléments majeurs, notamment les produits sanitaires ou hydrocarbures.

6 LES TRAÇAGES

Ils permettent de délimiter les bassins d'alimentation, à l'aide de colorants.

7 LA VULNÉRABILITÉ

Il s'agit de l'étude du karst, de la nature de la roche, des pentes, etc., pour savoir où, en cas de pollution, il y a le plus de danger pour atteindre l'eau.

L'eau de pluie est chargée en nitrates

Pollution. Ponctuellement, des éléments non naturels sont retrouvés.

On ne parle évidemment pas de pluies acides dangereuses. Mais des analyses de l'eau de pluie qui tombe sur le territoire ont mis en avant des résultats surprenants. « On s'est aperçu que personne ne mesurait vraiment la pluie en continu, détaille Laurent Danneville. Il y a eu quelques opérations ponctuelles, mais rien sur le long terme. Sur le bassin, il y a 1 600 stations de mesures sur les rivières, une vingtaine sur les eaux souterraines et sur la pluie, on ne sait pas grand-chose. » Il y a trois ans, le Parc avait fait des premières analyses qui l'avaient poussé à vouloir en savoir un peu plus. « Il y a un an et demi, on a créé des pluviomètres pour récupérer des volumes d'eau importants. On a fait des mesures régulières sur la pluie, explique l'hydrogéologue. On savait qu'il y aurait des sels, qui viennent de l'évaporation de la mer, mais on a été



■ Des résultats surprenants.

étonné de la présence de quelques pics de nitrates. » Ces résultats sont liés aux activités humaines. Soit aux gaz de l'autoroute, soit aux engrais utilisés par les agriculteurs qui peuvent produire des gaz qui chargent la pluie. La présence de produits sanitaires et d'hydrocarbures a également été relevée, de façon ponctuelle. Rien d'effolant, mais on retrouve ici la patte de l'homme. Le Parc va poursuivre ses analyses sur le long terme pour observer les évolutions.

G. R.

G. R.

Le grand-duc, roi de la nuit

Nature. Menacé mais bien présent en Aveyron, l'élégant rapace se distingue par des particularités étonnantes.

Un grave et puissant « ou-ôh » se fait entendre en hiver et jusqu'au printemps... Il s'agit du plus grand rapace nocturne d'Europe, le hibou grand-duc ou *bubo bubo*, de son nom scientifique.

En France, il est présent dans le sud et l'est du pays, où il fréquente surtout les falaises, gorges et éboulis rocheux. Pour tenter de l'observer, il faut choisir le crépuscule et scruter les sommets des falaises, tout en essayant de percevoir son chant. Apparus il y a 20 millions d'années environ, les chouettes et les hiboux ont bénéficié d'une longue évolution.

Haute technologie

Aujourd'hui, ils sont les champions de l'adaptation au monde de la nuit. Comme pour tout prédateur, voir (et entendre) sans être vu est une condition *sine qua non* pour survivre. Pour cela, le hibou a développé des outils de haute technologie. Une petite précision néanmoins : contrairement aux idées reçues, le hibou voit également très bien le jour. Son œil est plus allongé que celui des mammifères, ce qui permet de grossir les images, comme le fait un télescope. L'implantation des yeux est frontale (sur un même



■ Tel un avion espion, il peut fondre sur ses proies en silence, grâce au fin duvet qui couvre chacune de ses plumes. PNR

plan), ce qui a l'avantage, malgré un champ visuel restreint, d'assurer une vision binoculaire très efficace pour percevoir les détails des reliefs. Les deux orifices auditifs (puisqu'on ne peut pas parler d'oreilles véritables) sont décalés en hauteur l'un par rapport à l'autre, afin d'obtenir un effet stéréoscopique, qui permet une localisation très précise des sources sonores (le bruit d'un rongeur trotti-

nant, par exemple). On l'aura compris, les aigrettes du hibou n'ont pas de rôle sensoriel. Il semble cependant que la position de ces plumets traduise l'humeur du hibou, interprétée alors par les individus de même espèce.

Haro sur les mulots

Même la moindre petite plume du hibou est le résultat d'une adaptation réussie ! Chacune est couverte d'un fin duvet qui

rend le moindre mouvement des ailes totalement inaudible. Il s'agit de ne pas donner l'alerte à la proie, une fois celle-ci précisément détectée. Quant à l'arme fatale du hibou, autrement dit les serres, elles sont de la taille d'une main humaine. Et la disposition des ortels n'est pas le fruit du hasard : deux vers l'avant et deux vers l'arrière, rien de tel pour assurer une prise ferme du moindre mulot qui passe.

Comme tous les rapaces, le hibou grand-duc rejette par le bec poils et os non digérés, sous la forme d'une sorte de boudin, appelé pelote de réjection. Patiemment décortiquées et analysées, ces pelotes dévoilent les espèces consommées par le prédateur. On constate ainsi que si le grand-duc est bien un prédateur craint par les lapins et les rongeurs (mulots, campagnols, écrevilles...) qui composent

l'essentiel de ses repas, il est aussi grand amateur de hérissons. Une étude menée dans les Bouches-du-Rhône conclut que le hérisson correspond à 15 % du nombre total de proies, en deuxième position après le lapin de garenne (16 %). Comme le grand-duc a l'habitude de "déchabiller" le hérisson avant de le manger, on peut trouver les boules d'épines dans les sites qu'il fréquente.

La dure loi du milieu

Comme tous les rapaces, les chouettes et les hiboux sont protégés. Pourtant, leur survie reste fragile, notamment parce que les milieux dans lesquels ils vivent sont constamment bouleversés. Situés en haut de la pyramide alimentaire, ils sont également tributaires de la disponibilité en proies, qui souffrent aussi de ces modifications. Les menaces principales dans nos régions sont les collisions routières, la concentration de produits pesticides toxiques dans les rongeurs dont les rapaces se nourrissent, la disparition des milieux favorables (haies, vieux arbres...). Mais le hibou grand-duc est encore bien présent en Aveyron ; il suffit de tendre l'oreille pour s'en convaincre.

PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES